



# Communiqué

## Présentation du projet de loi sur l'éducation ayant pour but de renforcer le système d'éducation

**IQALUIT (Nunavut), le 6 novembre 2007** – Le ministre de l'Éducation, Ed Picco, a déposé à l'Assemblée législative le projet de loi n° 21 sur l'éducation.

«Le projet de loi n° 21 modifiera en profondeur la portée, la direction et le fonctionnement des écoles, des ASD et de l'éducation au Nunavut, » a déclaré le ministre Picco. « La tenue de plus de 100 rencontres avec les communautés, les écoles, les administrations scolaires de district (ASD), la Nunavut Tunngavik Incorporated (NTI) et de nombreux autres intervenants, nous a permis de rédiger un document qui reflète vraiment les besoins du Nunavut dans le domaine de l'éducation. »

Le projet de loi intègre dans toutes ces facettes les principes de l'Inuit Qaujimajatuqangit (IQ). Pour la première fois un texte de loi contient des dispositions concernant le ratio élèves-enseignant, du temps d'activités physiques quotidiennes obligatoire et l'engagement de créer du matériel pédagogique en inuktitut. Le texte proposé prévoit que les principes de l'IQ serviront de cadre de référence pour l'élaboration du programme scolaire et du programme d'enseignement, un engagement envers l'éducation bilingue, des responsabilités accrues pour les ASD et du soutien additionnel pour les élèves et les enseignants.

Dans la foulée de ce projet de loi, plus de 14 millions \$ par années seront injectés afin de revitaliser l'éducation au Nunavut. Cet argent servira à améliorer les ressources pédagogiques et le programme d'enseignement en langue inuit, à doter l'ensemble des écoles du Nunavut de conseillers pédagogiques, et à mettre en place pour la première un mécanisme de reconnaissance formelle des compétences des aînés qui offrent les programmes de culture et de langue en s'appuyant sur leurs expériences de vie.

« Ce projet de loi a été élaboré avec l'apport des Nunavummiut – les ASD, les enseignants, les élèves, les aînés, les membres du Comité directeur et de nombreux autres intervenants. Leurs commentaires et leurs opinions ont servi de pierre d'assise pour élaborer ce document de grande importance, » a souligné le ministre Picco. « Ce nouveau projet de loi apportera des changements qui feront progresser notre système d'éducation. J'invite les parents, les aînés, les élèves et les éducateurs à participer au processus dans le but d'assurer la réussite à long terme du Nunavut. »

Pour obtenir de plus amples informations ou télécharger le projet de loi n° 21, *Loi sur l'éducation* du Nunavut, vous pouvez visiter le site [www.gov.nu.ca/education](http://www.gov.nu.ca/education).

-30-

Pour de plus amples informations, veuillez contacter :

Catriona Macleod

Gestionnaire des communications

Ministère de l'Éducation

☎ (867) 975.5624

☎ (867) 975.5605

✉ [cmacleod@gov.nu.ca](mailto:cmacleod@gov.nu.ca)